

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mars à 10h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

**Présents** : Denis JOUAULT, Jacques CAILLOT, Adrien LETELLIER, Christiane POURADIER, Philippe POUILLARD, Séverine JORET, Pascal DEBROIZE, Ronan ENGUEHARD, Thierry CARNET, Véronique GIESNER, Christelle LETELLIER

**Excusés** : Evelyne ROHEE, Didier BOUILLET, Guy JEANNE, Nathalie JEANNE

**Procuration** : Evelyne ROHEE donne procuration à Denis JOUAULT  
Didier BOUILLET donne procuration à Pascal DEBROIZE

Formant la majorité des membres en exercice.

Philippe POUILLARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 février 2024. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

### **VOTE DU TAUX DES TAXES**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression de la taxe d'habitation principale, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti. Le maire précise que la commune n'a pas changé ses taux pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 à savoir :

Taxe d'habitation	= 21.29 %
Taxe foncière sur le bâti	= 48.12 %
Taxe foncière sur le non bâti	= 34.60 %

Le Maire précise que les taux actuels sont identiques depuis des années et que l'augmentation de ces dernières années est due au pourcentage de réévaluation des bases au niveau nationale.

### **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – SGC VIRE : *Budget général***

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POULARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2023 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le budget principal de la Commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

Avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 585 910.94 €
- Section d'investissement : -210 775.23 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2023 du budget principal de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 : Budget Général**

Monsieur le Maire informe donne la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POULLARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2023 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Philippe POULLARD reprend la présidence et présente le CFU 2023 du budget général de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY pour l'année 2023.

Le budget principal de la Commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

Avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 585 910.94 €
- Section d'investissement : -210 775.23 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2023 du budget principal de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

### **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – SGC VIRE : Budget Lotissement des**

#### **Fauvettes**

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POULARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2023 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le budget du Lotissement Les Fauvettes de Landelles et Coupigny avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 14 303.64 €
- Section d'investissement : 0 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2023 du Budget du Lotissement des Fauvettes de Landelles et Coupigny.

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 : Budget Lotissement des Fauvettes**

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POULLARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2022 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Philippe POULLARD reprend la présidence et présente le CFU 2022 du budget général de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY pour l'année 2023.

Le budget du Lotissement Les Fauvettes de Landelles et Coupigny avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 14 303.64€
- Section d'investissement : 0 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2023 du Lotissement des Fauvettes de Landelles et Coupigny.

### **M57 : AUTORISATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS**

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire de la M57 pour le budget principal, il est autorisé de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

## **AFFECTATION DU RESULTAT - Budget principal**

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2023, considérant, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le CFU présente les résultats suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	127 074,86 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	458 836,08 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	585 910,94 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-210 775,23 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -210 775,23 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 585 910,94 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	210 775,23 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	375 135,71 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme ci-dessus.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : Budget général**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la dernière réunion conseil les orientations budgétaires prévues pour l'année 2024 ont été présentés. Et propose le budget suivant :

en fonctionnement pour 1 115 647.61 €

Et en investissement pour 763 275.23 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : Budget Lotissement des Fauvettes**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le budget du lotissement pour l'année 2024 et propose le suivant :

en fonctionnement pour 40 715.87 €

Et en investissement pour 18 397.93€

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024.

### **ACTION SOCIALE : Chèque Vire-Avenir**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite mettre une action sociale pour les agents communaux afin d'aider les agents dans leur pouvoir d'achat au quotidien. Pour cela le Maire propose la mise en place de chèque Vire-Avenir à hauteur du minimum social soit 180€ par agent à temps plein et 90€ pour les agents à temps partiel, une fois par an.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire de passer commande des chèques Vire-Avenir pour les agents en office d'action sociale.

### **BOUCHERIE**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que suite au dernier entretien avec Mr ERHMINGER Nicolas pour l'ouverture de la boucherie, il s'avère que ce dernier aurait besoin d'une aide financière de la commune afin de prévoir l'achat de marchandise et préparer son ouverture. Mr ERHMINGER s'engage à rembourser la commune dès réception de l'aide de l'Initiative Calvados.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise l'aide financière à hauteur de 1500€ et autorise le Maire à signer une convention de remboursement de prêt.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Philippe POUILLARD, commission des fêtes et cérémonies afin de présenter au Conseil Municipal, les subventions proposées par sa commission :

<b>Association</b>	<b>2023</b>	<b>Décision 2024</b>
Comité des fêtes	4000 €	4000 €
Société de chasse	300 €	500 €
Amicale 3ème âge	400 €	400 €
Union Cycliste Landellaise	250 €	250 €
APE Landelles	500 €	500 €
Unions des Anciens Combattants	gerbe	gerbe
MAM-Les Chrisalie'des	500 €	500 €
APE Saint-Sever = 32 élèves		500 €
Association Sportive du collège Jean-Viller de St Sever	360 €	
La Vache qui lit	300 €	Par convention annuelle par habitant et par enfant
Amicale des Sapeurs des Pompiers Landelles	800 €	850 €
Ligue Cancer	300 €	300 €
Téléthon	300 €	300 €
Croix Rouge	160 €	160 €
Resto du Cœur	200 €	200 €
ADMR	380 €	380
Pêche Campeaux	400 €	300 €
OCCE Coopérative scolaire de Landelles et Coupigny	2400 €	1800 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 400 €</b>	<b>11 160€</b>

Séance levée à 12h30

Le secrétaire de séance,  
Philippe POULLARD



Le Maire,  
Denis JOUAULT



Thierry CARNET

Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Nathalie JEANNE

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Guy JEANNE

Véronique GIESNER

Philippe POULLARD

Denis JOUAULT



